REPUBLIQUE FRANÇAISE — DEPARTEMENT DU RHONE

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 5 MARS 1967

CINQUIEME CIRCONSCRIPTION DE LYON
(3e Arrond. 9e Canton et 7e Arrond. 10e Canton)

CANDIDATURES INDEPENDANTES ET REELLEMENT DEMOCRATES

d'Etienne PERNET

Docteur en médecine, né à Lyon (3e Arrond), le 30 août 1901

et de sa suppléante

Claire PERNET

Docteur en médecine, née à Lyon (3e Arrond.), le 21 septembre 1902

CHERES ELECTRICES, CHERS ELECTEURS,

Né dans notre Guillotière où j'ai toujours habité et que j'aime de tout mon cœur, je me présente avec confiance aux suffrages de tous ceux et de toutes celles d'entre vous qui sont résolument attachés à toutes les libertés : libertés de conscience, d'opinion, d'expression, de la presse, syndicales, etc..., et aux droits imprescriptibles de la famille, base de la société, ainsi qu'à la justice dans tous les domaines et sous toutes ses formes.

Je vous demande à tous et à toutes d'avoir la bonne volonté de lire avec attention cette circulaire. Je suis sûr que vous ne regretterez pas cette lecture et que vous constaterez dans le programme ci-dessous l'existence du plus grand bon sens.

Les députés doivent donner l'exemple du dévouement au bien public et à l'intérêt général qui est l'intérêt de chacun. Ils doivent donc donner l'exemple du désintéressement. On n'oblige personne à devenir député. Les députés ne doivent pas s'enrichir aux dépens des contribuables qui les ont élus. « L'indemnité parlementaire » est manifestement bien trop élevée. **Je m'engage formellement, si je suis élu, à ne percevoir, au maximum, pendant toute la durée de la législature, que la moitié du montant de l'indemnité parlementaire.**

FINANCES

J'ai toujours été le défenseur obstiné des contribuables. Il faut mettre un terme à l'augmentation des impôts et des taxes et à celles des tarifs des services publics (chemins de fer, eau, gaz, électricité, P.T.T., etc...). Les contribuables lyonnais sont littéralement écrasés sous le poids des impôts votés par le Conseil Général du Rhône et le Conseil Municipal de Lyon. Depuis dix ans, celui-ci n'a cessé, chaque année, d'augmenter inlassablement les impôts et les taxes de toutes sortes, de persécuter les contribuables, afin de payer les dépenses somptuaires de la ville. Il a, par deux fois, en quelques mois, il y a un an, augmenté le tarif de l'eau. Les 61 conseillers municipaux de Lyon viennent de voter, à l'unanimité, un budget monstrueux s'élevant à 412 millions 152.408 francs et un nombre de centimes additionnels en augmentation de 19,35 % !... Le Conseil Général du Rhône, lui aussi vient d'augmenter le nombre des centimes additionnels. Assez !... Je suis vraiment et réellement, dans cette 5e circonscription, le seul candidat qui, s'il est élu, défendra fermement les contribuables.

DIMINUTION DES IMPOTS

Elle est immédiatement possible par la suppression de toutes les dépenses somptuaires ou exagérées. Exemple : la non nécessaire électrification des chemins de fer qui coûte des centaines et des centaines de milliards d'anciens francs, favorise le chômage des mines et est manifestement contraire à la défense nationale. Les impôts doivent être justes, c'est-à-dire proportionnés à la fortune de chacun. Celui qui est 2, 3, 4, 5 fois plus riche qu'un autre contribuable doit payer 2, 3, 4, 5 fois plus que lui, mais non pas davantage.

SUPPRESSION DE TOUS LES IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS PAR DECES,

quel que soit le degré de parenté du défunt avec son ou ses héritiers. Les héritiers des papas et des mamans sont leurs enfants et non pas l'Etat. Si le défunt n'a pas d'enfant, ses héritiers sont, ou ses frères et sœurs, ou ses neveux et nièces, ou ses cousins et cousines, ou son conjoint, et non pas l'Etat. Il faut supprimer cette affreuse collaboration du fisc avec la maladie et la mort.

Suppression de la taxe piscicole qui n'avait jamais existé avant 1940-44.

REPARTITION PROPORTIONNELLE SCOLAIRE

Les impôts sont payés par tous les Français. Les fonds publics proviennent de la poche des contribuables. Les parents doivent pouvoir envoyer leurs enfants dans l'école de leur choix, sans être arrêtés par une question de dépense. Il est donc souverainement juste que, dans les quatre ordres d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur et technique, les crédits du ministère de l'Instruction publique soient répartis, proportionnellement au nombre de leurs élèves, entre les écoles de l'Etat et les écoles privées, entre les lycées et les collèges privés, entre les Facultés de l'Etat et les Facultés libres, et les écoles techniques de l'Etat et les écoles techniques privées. C'est une élémentaire justice.

La prolongation de la scolarité de 14 à 16 ans doit être facultative, mais il ne faut pas qu'elle soit obligatoire.

Il faut abroger la loi injuste qui a « nationalisé » les écoles privées des houillères.

CONSTITUTION ET POUVOIRS PUBLICS.

Le président de la République doit continuer à être élu au suffrage universel, mais il faut abroger la disposition qui ne permet de se présenter, au deuxième tour de scrutin, qu'aux deux candidats ayant obtenu le plus de voix au premier tour.

Réduction à dix du nombre des ministres. Suppression des secrétaires d'Etat. Suppression de l'article 16 de la Constitution.

SENAT

Actuellement, l'Assemblée Nationale fait seule la loi. Le Sénat est donc inutile et coûte cher aux contribuables. Il faudra que le peuple français soit consulté par référendum pour décider s'il veut maintenir le Sénat en lui accordant des pouvoirs égaux à ceux de l'Assemblée Nationale, ou s'il veut le supprimer purement et simplement.

REALISATION DE LA JUSTICE ELECTORALE.

Il faut que les députés, les conseillers généraux et les conseillers municipaux soient élus à la représentation proportionnelle, celle-ci étant faite selon le système du plus fort reste. Il faut aussi que le nombre de députés élus par chaque département soit proportionnel à sa population.

Suppression des suppléants afin de permettre, comme toujours autrefois, les élections partielles. Retour, comme autrefois à quatre ans, de la durée du mandat des députés et des conseillers municipaux.

ELECTION DES MAIRES ET DES ADJOINTS AU SUFFRAGE UNIVERSEL

(comme en Suisse et aux Etats-Unis), les maires et adjoints devant, bien entendu, être choisis parmi les conseillers municipaux.

ELECTION D'UN MAIRE A PARIS,

comme dans toutes les communes de France. Il y a bien un maire à Rome et un maire à New-York.

SOUVERAINETE EFFECTIVE DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

La France ne sera réellement en démocratie que lorsque le peuple français aura le droit, si au moins 10 % (ou 15 % ou 20 %) des électeurs le demandent en signant à cet effet une pétition, d'approuver ou de repousser les lois votées par les députés. **Il faut instituer la possibilité du référendum législatif,** comme en Suisse. **Et il faut aussi instituer la possibilité de l'initiative législative** qui, exercée dans les mêmes conditions que le référendum, permettra au peuple de faire lui même directement les lois, comme en Suisse, sans le concours des députés.

RETABLISSEMENT DES DEUX DEPARTEMENTS DE LA SEINE ET DE LA SEINE-ET-OISE,

qui ont été sectionnés en sept nouveaux départements dont l'administration coûtera cher aux contribuables.

Aucune commune de l'Ain et de l'Isère ne doit être rattachée au département du Rhône sans le consentement de la majorité de sa population consultée par un référendum municipal.

AMNISTIE IMMEDIATE POUR TOUS LES FAITS SE RATTACHANT A LA GUERRE D'ALGERIE.

Cette amnistie doit être totale, pleine et entière. Restitution à tous ceux qui ont été condamnés pour ces faits de leurs droits civiques et politiques. Retour immédiat en France de tous les exilés.

INDEMNISATION TOTALE, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, DES REFUGIES D'ALGERIE ET DE L'AFRIQUE DU NORD.

Ceci est d'une stricte justice à l'égard de nos malheureux compatriotes qui ont perdu là-bas tous leurs biens et qui y ont été spoliés.

AFFAIRES ETRANGERES.

La France doit reprendre ses relations diplomatiques avec le gouvernement de la Chine nationaliste. Elle doit s'opposer à l'admission à l'O.N.U. de la Chine communiste, pays où, depuis longtemps, les chrétiens sont atrocement persécutés et où des diplomates français viennent d'être malmenés par une foule hostile.

DEFENSE NATIONALE.

La France doit rester dans le pacte atlantique, indispensable à la sécurité de l'Europe libre et de tout le monde libre. La France doit reprendre sa place dans l'O.T.A.N. auprès des quatorze pays qui en font partie, car la présence des forces de l'O.T.A.N. en France est indispensable pour assurer sa sécurité en cas d'une éventuelle agression venue de l'Est.

DEFENSE DE TOUTES LES LIBERTES ET REPARATION DE TOUTES LES INJUSTICES.

Il faut réparer toutes les injustices qu'à faites la loi, dite loi de séparation, de 1905. Il faut rendre à ceux à qui ils appartenaient légitimement les biens qui ont été spoliés. Exemple : à Lyon, l'ancien archevêché, devenu la Bibliothèque municipale. Il faut que l'Etat serve à nouveau aux ministres du culte les traitements dont ils ont été injustement privés.

Suppression à Paris, de l'absurde Panthéon qui doit revenir, ce qu'il était avant 1885, l'église Sainte-Geneviève. De même, à Bourg-en-Bresse, l'église de Brou doit être rendue par l'Etat.

ABROGATION DE LA LOI ANTICHRETIENNE DU DIVORCE

Il faut abroger la loi antichrétienne du divorce qui détruit chaque année des dizaines de milliers de foyers et sépare les enfants de leurs parents. **Si je suis élu, je déposerai une proposition de loi tendant à abroger la loi violemment antichrétienne du divorce.**

DEFENSE DU FRANC, STABILITE DE LA MONNAIE.

Plus d'inflation, ruineuse pour les contribuables, les épargnants, et surtout les vieux. Revalorisation des rentes de la caisse nationale de prévoyance Actuellement, une rente en vue de laquelle des versements avaient été effectués, en francs-or, avant 1914, pour qu'elle assure, à l'âge de 50 ans, à son bénéficiaire, une somme de 1.200 francs-or par an, ne lui rapporte que 36.048 anciens francs par an !

CHEMINS DE FER.

Rétablissement des billets « aller et retour », avec réduction de 40 % sur le retour, supprimés depuis 1940. Prix du billet établi d'après le nombre exact de kilomètres parcourus, comme autrefois. Suppression, dans l'établissement du prix des billets, des « paliers », des « arrondissements » aux dix centimes supérieurs ou inférieurs, d'un minimum de six kilomètres à payer alors que le voyage n'est que de trois, quatre ou cinq kilomètres.

Rétablissement du trafic voyageurs de Lyon-Croix-Rousse à Sathonay-Rillieux par la voie ferrée. Réouverture aux voyageurs de la gare de Lyon-Est. Sur toutes les lignes, des trains omnibus s'arrêtant à toutes les gares et allant d'une grande ville à une autre grande ville.

P.T.T.

Rétablissement de la distribution du courrier le samedi après-midi dans les villes. Fermeture, comme autrefois, le samedi, des bureaux de postes à 18 h. à la campagne et à 19 h dans les villes. Rétablissement des cartes postales avec seulement cinq mots de correspondance.

ELECTRICITE

Suppression de la « redevance pour frais de location et d'entretien des compteurs électriques », qui n'avait jamais existé avant 1957 et qui n'est qu'une augmentation déguisée des tarifs de l'E.D.F.

CIMETIERES DE LYON

Il faut qu'ils soient ouverts, en toutes saisons, sans interruption, du lever au coucher du soleil, afin de permettre aux familles d'aller plus souvent et plus facilement près de leurs chers morts.

RESPECT DES ARBRES

PLUS UN SEUL ABATTAGE D'ARBRES.

Voici, chères Electrices, chers Electeurs, l'essentiel de mon programme. Si je suis élu, je remplirai avec la plus grande conscience le mandat que vous m'aurez confié et j'assisterai à toutes les séances de l'Assemblée Nationale. Je serai au service de tous.

Vive la Guillotière ! Vive Lyon !
Vive la République ! Vive la France !

Les Candidats :

Etienne PERNET
Docteur en médecine
Né à Lyon (3e Arrond.), le 30 août 1901

Suppléant : Claire PERNET
Docteur en médecine
Née à Lyon (3e arr.) le 21 septembre 1902

Imp. B. Cretin Lyon